

Chapitre 9

FORMULATION DES LIGNES DE CONDUITE ET SYSTÈMES DE GESTION

Le ministère des Affaires extérieures possède un réseau très étendu de missions et est appelé à s'occuper d'une foule de questions complexes. Pour que tout fonctionne bien, il est essentiel que la coordination de l'élaboration et de l'exécution des lignes de conduite, ainsi que l'administration, soient centralisées. Le ministère gère des biens immobiliers dont le gouvernement est propriétaire ou locataire dans le monde entier et il administre le personnel de ses bureaux au Canada et dans nos 122 missions à l'étranger. Il lui faut donc des services administratifs pour gérer des budgets comptabilisés en diverses devises, un bureau du protocole pour répondre aux besoins des représentants diplomatiques étrangers, de même qu'un bon réseau de communications pour demeurer en contact avec tous ces gens.

Planification des lignes de conduite

Les secrétariats de la politique étrangère et de la politique économique internationale secondent le sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures et la haute direction, évaluant l'efficacité des lignes de conduite en vigueur et proposant des options ou de nouvelles orientations à la lumière de la conjoncture nationale et mondiale. Ils s'attachent également à renforcer le nouveau mandat du ministère à titre d'organisme central chargé de coordonner tous les aspects de la politique extérieure et des échanges commerciaux du Canada.

Sécurité et renseignements

Le Bureau de l'analyse des renseignements et de la sécurité assume la responsabilité de la sécurité matérielle des documents et des communications, ainsi que la sécurité du personnel des missions et de l'administration centrale. Son personnel rassemble et analyse les renseignements d'ordre politique et économique qui lui parviennent de sources multiples et qui servent de fondement à l'élaboration de directives dans les domaines touchant les intérêts du Canada. Les questions de terrorisme international et les préparatifs en cas d'urgence sont également de son ressort.

Coordination fédérale-provinciale

La volonté que manifeste le gouvernement de mieux harmoniser les relations extérieures du Canada s'étend aux activités et objectifs fédéraux et provinciaux en dehors de nos frontières. Les gouvernements provinciaux affectent un personnel fort nombreux et des ressources financières considérables à la promotion de leurs intérêts particuliers à l'étranger, et bénéficient à cet égard de l'appui du ministère. Dans le même ordre d'idées, le ministère consulte les pro-

vinces davantage que par le passé afin de veiller à ce que leurs intérêts soient pris en considération dans la conduite de nos relations internationales.

Les activités de coordination et de collaboration fédérales-provinciales visent, entre autres, à faciliter la participation des provinces aux travaux des institutions multilatérales et aux affaires internationales touchant l'économie, le commerce, la société, la culture, l'environnement et l'immigration, ainsi qu'à maintenir des liens étroits avec les bureaux provinciaux à l'étranger. Le réseau de communications du ministère est mis à la disposition des provinces pour que celles-ci puissent avoir rapidement recours aux services des missions diplomatiques du Canada. Le ministère offre aussi aux provinces la possibilité de se procurer plusieurs de ses rapports relatifs aux affaires étrangères.

Le ministère contribue en outre à l'organisation des visites qu'effectuent des ministres et des délégations des provinces à l'étranger, et il fournit son aide aux délégations étrangères désireuses de rencontrer des ministres, des hauts fonctionnaires et des gens d'affaires des provinces.

Coordination interministérielle

Le Comité des sous-ministres chargé de la politique étrangère et de la défense qui a remplacé le Comité interministériel sur les relations extérieures en 1980, est présidé par le sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il est chargé d'examiner les grandes propositions de politique et de défense que lui soumet le Cabinet ou que des ministères ont formulées à l'intention de comités du Cabinet. Il s'assure que ces propositions sont conformes aux priorités et aux objectifs du gouvernement et qu'il y aura suffisamment de ressources pour les appliquer. Le comité s'occupe de questions d'ordre politique, économique et autre touchant le domaine des affaires étrangères, de l'aide et de la défense. Son sous-comité coordonne les consultations interministérielles.

Communications et informatique

Les communications sont le système nerveux central du ministère des Affaires extérieures au Canada et de ses 122 missions à l'étranger. Cette année, le Centre des télécommunications a transmis plus d'un milliard de mots constituant sept millions de messages pour le ministère et pour d'autres ministères ayant des bureaux ou des intérêts un peu partout dans le monde. D'autres messages sont transmis par télécopie ou par téléphone, et les services de courrier diplomatique acheminent messages et documents à destination.